

Règles d'Admission en Master

L'Admission en Master « Théologie Protestante » se fait désormais sur la base d'un dossier de candidature, qui sera examiné par l'Equipe de formation de Master. Le Responsable de Licence sera associé (avec voix consultative) à ses décisions.

Sur la base de ce dossier, l'Equipe de formation décidera

- l'admission dans le parcours de Master demandé.
- la réorientation dans une autre filière du Master mention « Théologie Protestante » ou, le cas échéant, la transmission du dossier à l'Equipe de formation de Licence.
- la demande de compléments.
- le rejet définitif du dossier.

L'Equipe de formation est souveraine et ses décisions ne peuvent faire l'objet de recours. Un dossier ne pourra être réexaminé que s'il présente des éléments nouveaux significatifs (acquisition d'une formation complémentaire, par exemple).

Pour une inscription dans la spécialité « Théologie Protestante », l'Equipe de formation s'assurera que le candidat a un niveau correct dans les quatre champs de la Théologie Protestante (sciences bibliques, historiques, systématiques, pratiques). Elle sera particulièrement attentive à ce que les candidats titulaires d'une Licence en Théologie Protestante de Strasbourg n'aient pas eu une moyenne inférieure à 7/20 dans les Unités d'Enseignement Fondamentales.

Pour une inscription dans la spécialité « Sciences Religieuses », l'Equipe de formation s'assurera que le candidat ait au moins la moyenne dans le domaine de spécialisation choisi.

Le dossier comprendra les éléments suivants :

(1) Une lettre de candidature (dactylographiée) d'au maximum 3.000 signes.

Le candidat y retracera brièvement son parcours académique (sans répéter son CV) tout en valorisant, le cas échéant, son expérience passée (stages, travail d'été etc.). Il y précisera la spécialité et le parcours choisi, justifiera ce choix et le situera dans le cadre de son projet professionnel (y compris projet doctoral, le cas échéant). Il y proposera également d'ores et déjà des pistes de recherche pour son mémoire et, dans le cas d'une candidature au Master Théologie Appliquée, formulera des propositions de lieux de stage. Il n'oubliera pas de mentionner l'adresse postale à laquelle la décision de la Commission devra lui être communiquée, de préciser ses connaissances en langues anciennes et vivantes (pour les non francophones, la possession du DELF B2 est requise), en indiquant les lieux où il les a apprises (école publique, cadre familial, certification privée etc..) et d'indiquer toute situation particulière que la Commission devra prendre en compte (handicap, habitat éloigné de Strasbourg etc.). La qualité de cette lettre fait partie des critères de sélection.

(2) Un curriculum vitae.

(3) Les relevés de notes (sur les trois années de Licence).

(4) Un résumé du mémoire de Licence (8.000 signes) ou à défaut, un projet de recherche (8'000 signes). Pour les étudiants déjà titulaires d'un Master dans une discipline proche, un résumé du mémoire soutenu est admis.

Ce dossier de candidature est à remettre au Prof. M. Arnold, Responsable du Master mention « Théologie Protestante », le 13 juin ou, à défaut, le 20 août. Les candidats seront avertis par courrier postal dans les trois semaines suivantes des décisions de l'Equipe de formation.